

## GROUPE DE TRAVAIL BAREME "AVANCEMENT" DU 04 FEVRIER 2014

Aujourd'hui s'est tenu un groupe de travail, présidé par Mme MAIRE sur les nouvelles dispositions concernant l'avancement d'échelon.  
Mr DELECLUSE prendra connaissance de toutes les propositions et statuera lors d'une prochaine CAPD.

### PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION :

#### 1) AVANCEMENT D'ECHELON :

**Barème** : PE et instituteurs seront étudiés à l'année scolaire en cours

**Ancienneté générale des services** : AGS au 1<sup>er</sup> septembre – suppression de l'ancienneté dans l'échelon

Le SE-Unsa s'est opposé à cette suppression. En effet, cette proposition n'est pas équitable : les collègues qui seraient promouvables fin août seraient pénalisés par rapport à ceux qui le seraient au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente.

M. LOUBIERE précise que seul notre département fonctionne encore ainsi. Il rappelle que ça doit être une gestion collective au titre d'une année scolaire alors que le SE-Unsa demande que l'on reste sur une gestion individuelle.

Mme MAIRE précise que c'est un travail titanesque pour les services car il n'existe aucun logiciel qui traite ces informations, donc tout se fait à la main.

Le SE-UNSA maintient sa revendication de garder cette appréciation de l'AGS à la veille de la date de promotion qui garantit une véritable équité entre tous les collègues.

**Prise en compte de la note** : PE et instituteurs au 31.08 de l'année en cours

**Revalorisation de la note** : - 0.25 par année jusqu'au 7<sup>ème</sup> échelon  
- 0.10 par année à partir du 8<sup>ème</sup> échelon

Le SE-Unsa demande le maintien du correctif de note actuel à savoir :

- 0.5 par année jusqu'au 7<sup>ème</sup> échelon
- 0.25 par année à partir du 8<sup>ème</sup> échelon

**Critères discriminants à égalité de barème** : Suppression de la note

Le SE-Unsa s'est opposé à cette proposition. Puisque la note fait partie du barème, pourquoi la supprimer en cas d'égalité ?

**Attribution des reliquats** : au plus fort reste si > ou = à 0.80, sinon dernier échelon

Le SE-Unsa a réaffirmé sa position : le reliquat doit être attribué au 11<sup>ème</sup> échelon, privilégiant ainsi ceux qui auraient la possibilité de partir à la retraite avec un indice supérieur.

#### 2) APPLICATION A TOUS LES ACTES COLLECTIFS :

**Barème pour la revalorisation de la note** :  
- 0.25 par année jusqu'au 7<sup>ème</sup> échelon  
- 0.10 par année à partir du 8<sup>ème</sup> échelon

Le SE-Unsa renouvelle sa demande de maintien du correctif de note actuel pour l'avancement et le retour à ce correctif pour le barème Mouvement, à savoir :

- 0.5 par année jusqu'au 7<sup>ème</sup> échelon
- 0.25 par année à partir du 8<sup>ème</sup> échelon

**Critères discriminants à égalité de barème :**

Suppression de la note

Au cours de cette réunion, l'Administration a présenté le nouveau calendrier qu'elle a élaboré suite aux demandes des organisations syndicales d'avancer la date de la deuxième CAPD de Mouvement, prévue le 10 juillet, dans la dernière semaine de classe.

Ci-dessous, cette proposition :

*S'opposer et proposer !*

**Planning des Instances**

Date d'envoi des documents aux organisations syndicales	31 mars 2014
CTSD carte scolaire 1 <sup>er</sup> degré	7 avril 2014 9 h 30
Repli CTSD carte scolaire 1 <sup>er</sup> degré	10 avril 2014 14 h 30
CDEN	14 avril 2014 9 h 30
Repli CDEN	17 avril 2014 9 h 30

	CDEN réuni le 14 avril 2014	CDEN réuni le 17 avril 2014
Publication circulaire mouvement	15 avril 2014	18 avril 2014
Saisie des vœux	du 15 avril 2014 au 25 avril 2014	du 18 avril 2014 au 28 avril 2014
Date limite candidatures aux postes de direction et à profil	28 avril 2014	2 mai 2014
Date limite de retour des confirmations	5 mai 2014	6 mai 2014

Commissions entretien postes à profil	13 et 14 mai 2014
GT pré commission mouvement	19 mai 2014
Envoi projet de mouvement aux organisations syndicales	26 mai 2014
CAPD 1 <sup>ère</sup> phase	2 juin 2014
Envoi des documents CAPD Temps partiel	4 juin 2014
CAPD Temps partiel	10 juin 2014 14 h 30
Publication circulaire Mouvement Phase 2	13 juin 2014
Saisie des vœux	du 13 au 16 juin 2014
Envoi des confirmations de participation au mouvement	17 juin 2014
Remise des documents aux organisations syndicales	30 juin 2014
CAPD Mouvement 2 <sup>ème</sup> phase	4 juillet 2014